

*Agrément N° 190-01, délivré le 01<sup>er</sup> août 2019 par la Préfecture de Loire-Atlantique,  
arrêté DSPR/BPR/2014 n°542 pour une période de 5 ans.*

### ▶▶▶ PUBLIC

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

### ▶▶▶ ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

### ▶▶▶ PRÉREQUIS

**Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), le candidat doit remplir les conditions suivantes :**

1. Avoir une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » niveaux 1
2. Qualification de secouriste en cours de validité.
3. Certificat médical de moins de 3 mois pour les personnels n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

### OBJECTIFS

- Maintenir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :
- Sensibiliser les employés à la sécurité incendie.
- Prévenir les incendies et intervenir face à un sinistre.
- Alerter, évacuer l'établissement et accueillir les secours.
- Entretenir les moyens concourant à la sécurité incendie.
- Porter assistance aux personnes au sein de l'établissement.

### ▶▶▶ CONTENU

#### • Réglementation

- **MODULE 1 : Fondamentaux de sécurité incendie.**
  - Évacuation des occupants
  - Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- **MODULE 2 : Prévention.**
  - Évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
  - Accessibilité
- **MODULE 3 : Moyens de secours.**
  - Agents extincteurs – SSI
  - Moyens d'extinctions

- **MODULE 4 : Mise en situation d'intervention.**
  - L'action face à différents contextes : fumées, incendie / évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / méthode d'extinction d'un début d'incendie / protection individuelle / levée de doute, etc
  - L'utilisation des moyens de communication mobiles
  
- **MODULE 5 : Exploitation du PC de sécurité.**
  - Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, U.A.E, G.T.C., ...)
  - Réception des appels d'alerte interne
  - Accueil des secours
  - Information de la hiérarchie
  
- **MODULE 6 : Rondes de sécurité et surveillance de travaux.**
  - Objectif de la ronde
  - Modalités de réalisation
  - Contrôle des rondes et renseignement de la main courante
  - Utilisation des moyens de communication mobiles
  - Mesures adaptées de protection des travaux

#### • Pratique

- Conduite à tenir pour l'extinction d'un début d'incendie sur feu réel, avec moyens d'extinction mobiles.
- Manipulation RIA ? SSI ?
- L'action face à différents contextes
  - Fumée, incendie.
  - Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime.
  - Protection individuelle.
  - Levée de doute.

Avec l'utilisation des moyens de communication mobiles et d'une main courante.

## ➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

#### • Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

#### • Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue.

ÉLIGIBLE AU CPF - [RS 1399](#)Taux de réussite et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : [Pierre-Yves GALLOU](#), [Frédéric POUILLAIN](#), [Philippe CUVELETTE](#), [Jean-Denis ROLLAND](#).

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

## ➤➤➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

### • DURÉE DE LA FORMATION

**3 jours** (21 heures)

### • COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

### • DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique** : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr) / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.